

Commission de la protection de la vie privée – Nomination des membres

Aux termes de l'article 23 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, il est institué auprès de la Chambre des représentants une Commission de la protection de la vie privée. Cette commission est composée de membres désignés par la Chambre.

La commission comprend huit membres effectifs dont au moins un magistrat qui en assume la présidence. Il y a également huit membres suppléants dont au moins un magistrat.

La commission est composée d'un nombre égal de membres d'expression française et de membres d'expression néerlandaise.

Le président et le vice-président doivent appartenir à un rôle linguistique différent.

Outre le président, la commission comprend au moins, parmi ses membres effectifs et parmi ses membres suppléants, un juriste, un informaticien, une personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé, et une personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel dans le secteur public.

Les membres de la commission sont élus pour un terme de six ans, renouvelable, sur des listes comprenant deux candidats, pour chaque mandat à pourvoir, présentées par le Conseil des ministres.

Par lettre du 4 février 2013, la ministre de la Justice transmet la liste des candidats approuvée par le Conseil des ministres en date du 21 décembre 2012.

Le mandat des membres de la Commission a pris fin le 1er décembre 2010.

Il s'agit des candidats suivants:

A. Membres effectifs

A.1. Président

- premier candidat: M. Willem De Beuckelaere (N)
- deuxième candidat: Mme Margareta Adriaensens (N)

A.2. Vice-président

- premier candidat: M. Stefan Verschuere (F)
- deuxième candidat: Mme Nicole Lepoivre (F)

A. 3. Juriste

- premier candidat: Mme Anne Junion (F)
- deuxième candidat: M. Yves Teughels (N)

A. 4. Informaticien

- premier candidat: M. Frank Robben (N)
- deuxième candidat: M. Jean-Marc Dinant (F)

A.5. Secteur public

- premier candidat: M. Jo Baret (N)
- deuxième candidat: M. Yves Roger (F)

A.6. Secteur privé

- premier candidat: M. Éric Gheur (F)
- deuxième candidat: Mme Françoise D'Hautcourt (F)

A.7. Septième mandat

- premier candidat: M. Gert Vermeulen (N)
- deuxième candidat: Mme Natacha Knaepen (F)

A.8. Huitième mandat

- premier candidat: Mme Severine Waterbley (F)
- deuxième candidat: M. Paul De Hert (N)

B. Membres suppléants

B.1. Président

- premier candidat: M. Dirk Van Der Kelen (N)
- deuxième candidat: M. Willem De Beuckelaere (N)

B.2. Vice-président

- premier candidat: Mme Mireille Salmon (F)
- deuxième candidat: M. Stefan Verschuere (F)

B.3. Juriste

- premier candidat: M. Frank Schuermans (N)
- deuxième candidat: Mme Sylvie Tack (N)

B.4. Informaticien

- premier candidat: M. Serge Mertens (F)
- deuxième candidat: M. Frank Robben (N)

B.5. Secteur public

- premier candidat: M. Yves Roger (F)
- deuxième candidat: M. Rudy Trogh (N)

B.6. Secteur privé

- premier candidat: M. Ivan Vandermeersch (N)
- deuxième candidat: M. Jan De Keye (N)

B.7. Septième mandat

- premier candidat: M. Joël Livyns (F)
- deuxième candidat: M. Emmanuel Quintin (F)

B.8. Huitième mandat

- premier candidat: M. Rogier De Corte (N)
- deuxième candidat: M. Dirk De Bot (N)

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 20 février 2013, le curriculum vitae des candidats sera transmis aux groupes politiques.